

chemin de fer ont aujourd'hui des associations pour la prévention des accidents, ces dernières coopéreront avec les associations centrales dans les villes mentionnées. Autrement dit, elles se renseigneront mutuellement et coopéreront entre elles de différentes façon. Je ne sais pas au juste comment on entend procéder, mais à en juger d'après les succès remarquables obtenus dans l'Ontario, et étant donné qu'il y a eu en Canada, l'an dernier, 155 accidents mortels de plus que l'année précédente, je ne peux faire autrement que croire qu'il est nécessaire d'entreprendre dans les autres provinces une campagne dans le genre de celle qui semble avoir produit de si bons résultats dans l'Ontario.

M. GOULD: Combien y a-t-il eu de victimes\* d'accidents d'automobiles?

L'hon. M. MURDOCK: Je ne crois pas avoir le nombre exact des personnes tuées par des automobiles, mais c'est très important et on a besoin d'entreprendre une œuvre quelconque pour la prévention des accidents, même parmi les conducteurs d'automobiles.

M. IRVINE: Le ministre pense-t-il que les prohibitionnistes d'Ontario vont lui permettre de proclamer que c'est grâce à cette œuvre qu'on a sauvé toutes ces vies humaines.

L'hon. M. MURDOCK: La façon dont s'applique trop souvent la prohibition dans l'Ontario, je regrette de le dire,—et je ne fais qu'exprimer mon opinion en réponse à mon honorable collègue...

M. McMASTER: Pas officiellement.

L'hon. M. MURDOCK: Non, mais je crains qu'elle soit de nature à causer des accidents plutôt qu'à les empêcher.

M. IRVINE: Après l'interprétation très longue et très claire qu'a donnée le ministre de l'article en discussion, je suis sûr que le Gouvernement abandonnera toute l'affaire.

M. McBRIDE: Le ministre dit qu'il ne sait pas réellement comment le système fonctionne; je suis tout à fait d'accord avec lui. D'après ce que j'ai cru comprendre de lui, je ne pense pas qu'il le sache. Pourtant la Chambre a le droit de savoir ce qu'on veut faire avant d'engager \$25,000 des fonds publics dans ce projet.

M. GOULD: Je crois que le système va fonctionner si bien qu'il y aura souvent double emploi. Le ministre du Travail a d'abord cité Toronto. Je prétends que la province d'Ontario ou la municipalité devrait pourvoir aux frais de prévention dans la ville de Toronto. Je serais plus enclin à voter ce crédit de \$25,-

000 s'il était destiné à faire arrêter certains amateurs de vitesse à Ottawa et ailleurs. Ces automobilistes ont persuadé le Gouvernement de dépenser des centaines de millions de dollars pour construire de bonnes routes dans tout le pays, afin qu'ils puissent s'en servir et y faire placer des poteaux indicateurs, mais il faut se tenir sur ses gardes et laisser la route libre à ces champions de la vitesse. Ils font si bien qu'ils peuvent rouler et écraser qui bon leur semble. On a mis les poteaux indicateurs sur la route et nous sommes supposés nous garer. Voilà ce qui se passe actuellement. Je n'approuve pas l'idée de dépenser \$25,000 pour faire mettre des poteaux indicateurs sur les routes, qui nous enjoignent de se garer immédiatement à l'approche d'un individu qui arrive avec son automobile et qui oublie de corner. Si cet argent devait servir à faire arrêter ces individus qui courent les routes sans jamais sonner leur trompe, je voterais le crédit.

M. HAMMEL: Avez-vous jamais conduit une automobile dans la campagne ou la ville?

M. GOULD: Oui.

M. HAMMEL: Au Canada, les neuf dixièmes des accidents ne sont pas dus à la faute des chauffeurs d'automobiles. Je désire appuyer ce vote. J'ai eu plusieurs années d'expérience dans la direction d'automobiles dans les villes et les campagnes, et je puis garantir le fait que vous ne pouvez conduire une automobile dans les rues calmes d'Ottawa sans être témoin de faits propres à faire dresser les cheveux sur la tête—inutile de rire, car je pourrais accompagner d'honorables députés dans les rues d'Ottawa et leur faire observer comme les gens font des détours dans tous les sens, traversent les rues aux coins et se jettent en avant des automobiles.

M. FORKE: Ce sont les cheveux que nous aimerions voir se dresser.

M. HAMMEL: Je n'ai jamais eu ce malheur et je compte bien y échapper. Mais je puis affirmer qu'il faut de toute nécessité enseigner aux gens des villes et villages comment ils doivent agir. Actuellement, il est presque impossible d'éviter un accident et j'appuie cette proposition.

L'hon. M. MURDOCK: L'honorable député de Cariboo (M. McBride) m'a demandé certains renseignements. Je ne les ai pas donnés pour faire plaisir à l'honorable député de Saint-Jean (M. Baxter) qui avait fait allusion à l'heure tardive. C'est un mémoire que mon honorable ami devrait connaître et qui explique les obligations et les fins de cette organisation: